

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE » DE SOLIDARITE LAÏQUE POUR 2016

Depuis 2014, **Solidarité Laïque dispose d'un agrément** avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) **pour l'envoi de volontaires à l'international** sous le statut de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI).

Le VSI est un dispositif français régi par la loi du 23 février 2005. Ce dispositif permet de travailler dans un pays en voie de développement (Nord-Sud et Sud-Sud), tout en bénéficiant d'un cadre légal et de conditions spécifiques (assurances, impôt, retraites...).

Ce type de dispositif permet de vivre une expérience à l'internationale et de développer des compétences et des aptitudes dans le domaine de la Solidarité Internationale. Le/la volontaire mène des projets de développement, d'urgence ou de réhabilitation dans les pays d'accueil, dans des domaines variés. Il/elle est la plupart du temps intégré(e) à l'équipe d'une organisation locale.

Il existe 3 types de portage<sup>1</sup> :

- Volontaire au sein des programmes collectifs de Solidarité Laïque (dans le cas où le recrutement de personnel local n'est pas possible) ;
- Volontaire au service de nos organisations membres et/ou partenaires locaux sur leurs propres actions ;
- Volontaire au service de nos organisations membres et/ou partenaires locaux sur les programmes collectifs de Solidarité Laïque.

Les conditions générales sont :

- Mise à disposition d'une indemnité (montant dépendant du barème des indemnités du MAEDI et en fonction des conditions de vie) ;
- Couvertures sociales (assurance responsabilité civile, assurance rapatriement sanitaire, assurance santé complémentaire) + affiliation à la Caisse des Français à l'Étranger (également pour ayant-droit – selon conditions) ;
- Une formation au départ et un accompagnement au retour ;
- Un accompagnement/suivi tout au long du contrat ;
- Une indemnité de retour (selon conditions).

**Si vous souhaitez disposer d'un ou plusieurs VSI à partir de 2016, merci de prendre contact avec nous avant le 15 novembre 2015!**

N'hésitez pas également à nous contacter pour plus d'informations.

**Contact** : Vincent Dalonneau  
[vdalonneau@solidarite-laique.org](mailto:vdalonneau@solidarite-laique.org)  
+33 (0)1 45 35 13 13

Annexe : Note de synthèse du dispositif VSI

<sup>1</sup> Portage : partenariat spécifique de « portage » d'un contrat de VSI pour une structure non agréée avec une structure agréée.